

Apaad



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Naissance de l'Association Professionnelle de l'Accouchement Accompagné à Domicile (APAAD)

Le **05 mai 2019** aura lieu la **Journée internationale de la sage-femme**. Le thème « **Les sages-femmes : défenseurs des droits des femmes** » souligne le rôle vital que jouent les sages-femmes en matière de protection des droits des femmes et des filles, veillant à ce que chacune puisse exercer pleinement ses droits humains, en particulier ses droits en matière de santé génésique et sexuelle.

Mais cette journée n'a pas pour unique but de mettre en exergue le rôle de « défenseurs » des sages-femmes. Cette journée est également l'occasion de soutenir le droit des sages-femmes à exercer pleinement leur profession dans un environnement sûr et favorable.

La création de l'APAAD début janvier 2019 résulte du constat qu'en France, ces droits sont mis à mal depuis trop longtemps.

Notre association APAAD, tout comme la journée internationale de la sage-femme vient rappeler que :

- D'une part les femmes sont libres et ont le pouvoir de disposer de leur corps. Elles ont le droit de choisir où, comment, et avec qui elles accouchent. Pour cela elles doivent avoir accès aux services d'une sage-femme qualifiée accompagnant les naissances à domicile, quel que soit leur lieu de résidence et leur statut socio-économique.
- D'autre part les sages-femmes ont le droit de dispenser des soins dans tous les champs d'activité de la compétence des sages-femmes. Chaque sage-femme a le droit d'être reconnue, respectée et soutenue en tant que professionnelle de la santé qui exerce de manière autonome.

Apaad

Association Professionnelle
de l'accouchement accompagné à domicile
Créée en Janvier 2019
www.apaad.fr

Contact

Floriane STAUFFER-OBRECHT
0668277645 – floriane.stauffer@apaad.fr
Isabelle KOENIG
0603848554 – Isabelle.koenig@apaad.fr



L'accouchement accompagné à domicile en danger

Nous avons choisi cette date pour annoncer officiellement la création de l'APAAD dont l'origine est en écho avec le thème de cette année.

En effet depuis près de 15 ans, en France, l'accouchement à domicile est une question désinvestie par les pouvoirs publics et les instances scientifiques. Dans certaines régions sages-femmes et familles sont même attaquées, dénigrées, stigmatisées.

De ce fait, en 2018, l'accouchement à domicile a été pratiqué par seulement 87 sages-femmes. Dans plusieurs régions les familles n'ont plus accès à cette offre de soin. Elles se résignent alors à abandonner leur projet ou font le choix d'accoucher seule.

Pourtant, dans le même temps, de nombreux autres pays ont au contraire souligné la sécurité et les bénéfices de ce type d'accouchement, et l'encouragent même pour les femmes en bonne santé. En France aussi, dans plusieurs régions, des partenariats ville-hôpital centrés sur les besoins et choix des familles, permettent une organisation sécurisée et fluide des naissances à domicile.

Une affaire de droits Humains

L'APAAD fonde donc ses missions sur deux convictions fondamentales : les droits des femmes et les droits des sages-femmes décrits plus haut sont des **droits humains** qui ne peuvent être déniés.

Nous sommes convaincus que si ces messages clés sont reflétés dans les politiques et les partenariats avec les différents acteurs de la périnatalité, nous pourrons générer une synergie pour améliorer la santé et le bien-être de toutes et tous. Nous pourrons également obtenir des résultats sanitaires équitables et de qualité pour les femmes, permettant que la France comme ses voisins européens intègrent pleinement l'accouchement à domicile à son système de soin périnatal.

Apaad

Association Professionnelle
de l'accouchement accompagné à domicile
Créée en Janvier 2019
www.apaad.fr

Contact

Floriane STAUFFER-OBRECHT
0668277645 – floriane.stauffer@apaad.fr
Isabelle KOENIG
0603848554 – isabelle.koenig@apaad.fr



Objectifs stratégiques de l'APAAD :

1. Rassembler les sages-femmes pratiquant les accouchements à domicile afin de leur permettre de s'organiser de manière professionnelle et efficiente, en leur offrant un espace de réflexion et d'auto-détermination.
2. Exiger un environnement favorable (intégration, assurance...) en France qui permette à davantage de sages-femmes d'offrir l'accompagnement de naissances à domicile et donc d'élargir l'offre périnatale pour les familles françaises.
3. Fournir des préconisations nationales pour l'accouchement à domicile, des ressources et des outils pour la pratique clinique et la formation, la réglementation et les associations pour renforcer les compétences spécifiques et le professionnalisme des sages-femmes accompagnant les naissances à domicile.
4. Fournir des conseils de qualité aux parties prenantes, en tant qu'experts sur les sages-femmes à domicile et la pratique sage-femme en générale.
5. Faire profiter à tous, familles et professionnels, des hautes compétences en termes de physiologie, d'autonomie et de salutogenèse développées à travers l'accompagnement des naissances à domicile.
6. Coopérer avec les autres associations professionnelles périnatales et les usagers.

Dans les mois à venir nous communiquerons sur les différentes actions et avancées de l'association. Nous sommes certain-e-s que la demande des familles et les besoins des sages-femmes pour y répondre seront entendus.

Apaad

Association Professionnelle
de l'accouchement accompagné à domicile
Créée en Janvier 2019
www.apaad.fr

Contact

Floriane STAUFFER-OBRECHT
0668277645 – floriane.stauffer@apaad.fr
Isabelle KOENIG
0603848554 – isabelle.koenig@apaad.fr



EN 2018, EN FRANCE, L'ACCOUCHEMENT A DOMICILE REPRESENTE :

- **87 SAGES-FEMMES**
- **1800 NAISSANCES PROGRAMMEES A DOMICILE Y ONT EFFECTIVEMENT EU LIEU**
- **SOIT MOINS DE 1% DES NAISSANCES EN FRANCE (0.27% ESTIME POUR 2018)**

SUR 100 NAISSANCES PROGRAMMEES A DOMICILE :

- **87% SE REALISENT EFFECTIVEMENT A DOMICILE**
- **13% SONT TRANSFEREES A L'HOPITAL DONT SEULEMENT 1.3% EN URGENCE**

CES TAUX DE TRANSFERTS SONT COMPARABLES AUX AUTRES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE PROPOSANT L'ACCOMPAGNEMENT DES NAISSANCES A DOMICILE. NOUS PUBLIERONS LES PREMIERES DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES FRANÇAISES POUR L'ANNEE 2018 D'ICI QUELQUES SEMAINES.

Apaad

Association Professionnelle
de l'accouchement accompagné à domicile
Créée en Janvier 2019
www.apaad.fr

Contact

Floriane STAUFFER-OBRECHT
0668277645 – floriane.stauffer@apaad.fr
Isabelle KOENIG
0603848554 – isabelle.koenig@apaad.fr